

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE THÔNES

### SÉANCE DU 15 MAI 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le quinze du mois de mai, les membres du Conseil Municipal, dûment convoqués en Séance Officielle à dix-neuf heures trente, se sont réunis dans la Salle Consulaire, sous la présidence de M. Pierre BIBOLLET, Maire.

Étaient présents : Mme Michèle FAVRE D'ANNE, M. Claude COLLOMB-PATTON, Mme Nelly VEYRAT-DUREBEX, M. Pierre LESTAS, Maires-Adjoints,

Mmes Christine RUFFON, Muriel PÉRILLAT-dit-LEGROS, Brigitte VULLIET, MM. Rodolphe PALACIOS, Jérôme AGNELLET, Stéphane FAURE-HUDRY, Grégory BAERT, Sébastien ATRUX-TALLAU, Mmes Claire BARRIN, Élixa DE POORTER, MM. Benjamin DELOCHE, Michel CATON, Mmes Christine RODRIGUES, Graziella POURROY SOLARI, M. Rémi FRADIN, Conseillers Municipaux.

Avaient donné procuration : Mme Nicole LAURIA, MM. Karim CHALABI, Richardo RODRIGUES, Conseillers Municipaux.

Étaient absents : Mme Chantal PASSET, Maire-Adjointe, Mme Joëlle TIBURZIO, MM. Stéphane BESSON, Pierre BASTARD-ROSSET, Mme Catherine DUTEIL, M. Frédéric VAILLANT, Conseillers Municipaux.

Date de la convocation : 9 mai 2025  
Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 29  
Présents et représentés : 23

Secrétaire : M. Jérôme AGNELLET, Conseiller Municipal, prend place au bureau en qualité de secrétaire, fonction qu'il déclare accepter.

--==0000==--

#### N° 2025/050 - RECOURS A L'EMPRUNT - ANNÉE 2025 - BUDGET ANNEXE EAU POTABLE - FINANCEMENT DU RÉSERVOIR DE CHAMOSSIÈRE - ANNULATION DE LA DÉLIBÉRATION N°2025/041 DU 10 AVRIL 2025

M. le Maire indique que, par suite d'une erreur matérielle, la délibération n° 2025/041 du 10 avril 2025 portant sur le même objet, est annulée et remplacée par la présente. L'objet de l'erreur porte sur le montant de l'emprunt qui avait été arrondi à 662 000 €.

M. le Maire rappelle que lors du vote du budget Primitif 2025 du budget annexe Eau potable, un emprunt global de 1 958 190,00 € a été inscrit afin d'équilibrer la section Investissement.

Il indique que, à la suite de la consultation bancaire, 3 propositions sont parvenues au service financier et la commission Finances a décidé d'accepter les caractéristiques financières les plus performantes pour la commune auprès de l'établissement La Banque Postale qui propose 2 lignes de prêt « vert » fléchées sur :

- la construction du réservoir d'eau potable de Chamossière, pour 661 190,00 €
- la construction du bâtiment administratif du service des Eaux, pour 1 297 000,00 €

M. le Maire présente les caractéristiques de la ligne de prêt « vert » pour le financement de la construction du réservoir d'eau potable de Chamossière :

Score Gissler : 1A  
Montant total : 661 190,00 €  
Durée : 20 ans (240 mois)

.../...

Tranche obligatoire à taux fixe jusqu'au 01/07/2045

Cette tranche obligatoire est mise en place lors du versement des fonds

Montant : 661 190,00,00 EUR

Versement des fonds : à la demande de l'emprunteur jusqu'au 13/06/2025, en une fois avec versement automatique à cette date

Taux d'intérêt annuel : Taux fixe de 3,56% sur 20 ans

Mode de calcul des intérêts : Nombre exact de jours écoulés sur la base d'une année de 360 jours

Périodicité des échéances : trimestrielle

Mode d'amortissement : constant

Remboursement anticipé : autorisé à une date d'échéance d'intérêts pour tout ou partie du montant du capital restant dû moyennant le paiement d'une indemnité actuarielle

Commission d'engagement : 0,05% du montant du contrat de prêt, soit 330,60 €

Vu l'exposé de M. le Maire ;

Considérant les orientations budgétaires 2025 et le vote du budget Primitif 2025 en date du 13 mars 2025 ;

Considérant l'inscription d'un emprunt de 1 958 190,00 € au budget Primitif 2025 du budget annexe Eau potable ;

Considérant la consultation bancaire envoyée le 10 mars auprès de nos partenaires financiers locaux (six banques privées) ;

Considérant le résultat de l'analyse des offres bancaires validée par la commission Finances en date du 3 avril 2025 et de la validité de ces offres à ce jour ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré,  
**Par vote à main levée, à l'unanimité,**

- **ANNULE** la délibération n°2025/041 du 10 avril 2025.
- **ACCEPTE** les conditions financières de l'emprunt de La Banque Postale, pour le financement de la construction du réservoir d'eau potable de Chamossière, telles que décrites ci-avant.
- **AUTORISE** M. le Maire à signer et parapher l'ensemble de la documentation contractuelle à intervenir avec La Banque Postale relative au contrat de prêt décrit ci-dessus.

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ AUX LIEU ET DATE SUSDITS

THÔNES, le 19 mai 2025

Le Maire,

Pierre BIBOLLET



POUR COPIE CONFORME

Le secrétaire de séance

Jérôme AGNELLET

LE MAIRE CERTIFIE LE CARACTÈRE EXÉCUTOIRE DE LA PRÉSENTE DÉLIBÉRATION PAR  
TÉLÉTRANSMISSION EN PRÉFECTURE DE LA HAUTE-SAVOIE LE **27 MAI 2025** ET  
PUBLICATION ÉLECTRONIQUE LE **28 MAI 2025**

THÔNES, le

Le Maire,

Pierre BIBOLLET

